

AVDL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

GROUPEMENT DES POSSIBLES

I. PREFACE :

Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu**, **Le Relais Ozanam**, **Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelque 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

II. RÉSUMÉ

2022... notre action et nos missions se sont poursuivies cette fois ci sans protocoles. Si l'activité économique a connu des pauses, l'accompagnement social, quant à lui, ne s'est pas arrêté.

- A noter sur 2022, *une diminution du nombre de mesures par rapport à l'année dernière. Nous sommes cette année à 38 mesures (contre 52) qui s'explique notamment par un manque de places disponibles sur le Nord Isère.*
- *Les personnes isolées constituent de nouveau la typologie de ménages majoritairement concernée* par les mesures d'accompagnement.
- *Depuis le 01 mai 2022*, la DDETS a décidé de confier la gestion du dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) au SIAO. Depuis la reprise de cette mission, le SIAO s'est engagé à poursuivre le travail effectué en s'appuyant sur l'organisation proposée.

L'équipe du SALTo Sud Isère confirme ses nouvelles méthodes de travail. La politique du Logement d'Abord, dont l'AVDL est un dispositif précurseur, amène à reconsidérer nos manières d'accompagner dans le travail social et dans l'accompagnement au logement. Le fonctionnement en binôme est efficient, les outils sont régulièrement adaptés afin de mettre en avant la personne au centre de l'accompagnement. Cette année a été marquée par des périodes d'absences des deux travailleurs sociaux qui interviennent sur le dispositif mais grâce à ce fonctionnement en binôme, l'impact sur les accompagnements des personnes en a été amoindri et un lien avec l'un ou l'autre des travailleurs sociaux a toujours pu être maintenu.

L'Antenne Nord-Isère ne fonctionne pas en binôme, mais le lien a cependant été maintenu avec l'ensemble des personnes bénéficiant de mesures AVDL.

III. SOMMAIRE

I.	PREFACE :.....	2
II.	RÉSUMÉ.....	3
III.	SOMMAIRE	4
IV.	PRESENTATION DE L'OISEAU BLEU ET DES SERVICES.....	5
1.	L'Oiseau Bleu	5
2.	Service SALTo (Sud Isère).....	6
3.	Service Nord Isère:.....	6
4.	Organisation	7
V.	ANALYSE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE.....	9
1.	Mesures actives entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022	9
2.	Nombre de mesures par mois :.....	9
3.	Répartition des préconisateurs-prescripteurs par territoire	10
4.	Typologies des ménages bénéficiaires en début de mesure	11
5.	Relogement des ménages sur le parc public	Error! Bookmark not defined.
6.	Durée moyenne de l'accompagnement	12
VI.	POINTS SPECIFIQUES	13
1-	Pour le Sud Isère	13
2-	Pour le Nord Isère	14
VII.	PRESENTATION DE SITUATIONS.....	14
1-	Sud Isère	14
2-	Nord Isère : souplesse et réactivité.....	16
VIII.	CONCLUSION, PERSPECTIVES.....	18

IV. PRESENTATION DE L'OISEAU BLEU ET DES SERVICES

1. L'Oiseau Bleu

L'association Oiseau Bleu œuvre dans les champs de l'exclusion et de la précarité. Depuis sa création, à partir du CHRS, l'association a répondu à l'évolution des besoins en hébergement des publics en difficultés, particulièrement les femmes avec enfants et les familles, en innovant en matière d'hébergement (CHRS, Résidences Sociales, Hébergement temporaire), de logement (Maisons Relais/Pensions de famille, service de suite) et d'accompagnement (social, à la santé, à l'emploi, à la parentalité) sur l'ensemble du département.

Les valeurs qui fondent et légitiment l'action de l'association sont :

- **Les valeurs autour de la personne** : le respect des personnes, la participation des personnes, l'expression individuelle et collective en tant que citoyens, l'accès aux droits fondamentaux.
- **Les valeurs sociales** : lutte contre l'exclusion, pour la solidarité et la justice sociale, le service de l'intérêt général, la laïcité.

Les valeurs associatives :

- **En interne** : partage des valeurs entre les professionnels et les administrateurs dans un objectif de transformation sociale, l'évaluation qualitative et quantitative des services, la recherche d'amélioration par une démarche participative des salariés.
- **Vers l'extérieur** : réflexion sur les politiques sociales en œuvre et prospective sur les besoins sociaux, communication auprès du grand public et des institutions sur les actions réalisées et les besoins des publics, création de liens avec les partenaires poursuivant les objectifs partagés en vue d'un résultat commun.

L'accompagnement mis en œuvre a pour but de permettre à la personne concernée de trouver une solution adaptée à sa problématique. Il se décompose en plusieurs phases : création du lien avec le travailleur social ; accueil, orientation, mise en relation ; soutien de la personne concernée dans la mise en œuvre du parcours d'insertion ; la personne actrice de son parcours et de son projet.

Les missions et objectifs généraux sont les suivants :

- Lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et le cumul des difficultés de la vie ;
- Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement ;
- Favoriser l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la culture ;
- Conforter les droits et la citoyenneté des personnes accompagnées ;
- Promouvoir la coopération et le travail entre acteurs.

2. Service SALTo (Sud Isère)

Le SALTo, créé en Janvier 1996, est un service social. Au moment où de nouveaux dispositifs d'hébergement se sont créés, un accompagnement social particulier et adapté est apparu comme nécessaire et complémentaire à la régulation sociale portée par l'hébergement.

Depuis, le SALTo a évolué en lien avec le développement du secteur de l'hébergement mais aussi avec la mise en place progressive de la politique du Logement d'Abord à travers des dispositifs comme l'AVDL, l'IML ou encore le Logement Toujours. Le partenariat construit constitue le socle indispensable pour l'action du service, il favorise des réponses coordonnées et adaptées pour l'accès aux droits et plus globalement pour l'évolution des parcours d'insertion.

A ce jour, le service SALTo mène deux missions principales :

- L'accompagnement social global
- L'accompagnement spécifique logement

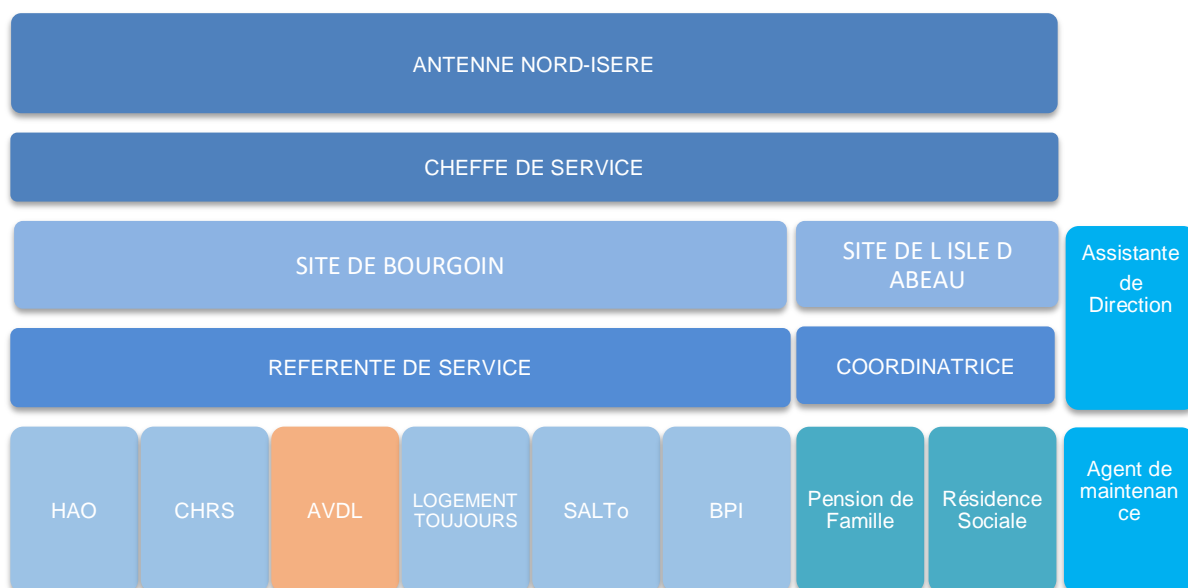
L'AVDL est un des dispositifs d'accompagnement spécifique logement.

L'équipe est composée : d'une cheffe de service, d'une coordinatrice, de deux secrétaires (mutualisées avec la Résidence Sociale Valmy) et de 7 ETP de travailleurs sociaux (Assistants de Service Social, Educatrices Spécialisées, Conseillères en Economie Sociale et Familiale). Chaque travailleur social intervient sur plusieurs missions du service.

Deux assistants de service social interviennent sur l'AVDL à hauteur de 0,5%. Ils interviennent sur les territoires du Grésivaudan Nord et de Grenoble Alpes Métropole.

3-Service Nord Isère :

L'AVDL est un dispositif de l'Antenne Nord-Isère, laquelle est organisée de la manière suivante :



L'équipe d'accompagnement social de l'Antenne Nord-Isère est composée :

- D'une Cheffe de Service : à mi-temps sur Bourgoin et mi-temps sur l'Isle d'Abeau
- D'une Secrétaire de Direction : à mi-temps sur Bourgoin et mi-temps sur l'Isle d'Abeau
 - **Pour Bourgoin :**
 - D'une référente de service, de formation Conseillère en Education Sociale et Familiale, personne référente pour HAO
 - D'un Assistant de Service Social, personne référente pour le CHRS
 - D'une Educatrice Spécialisée, personne référente pour l' AVDL
 - D'une Assistante de Service Social, personne référente de Logement Toujours Maintien
 - D'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, personne référente pour le SALTo
 - D'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, personne référente pour le dispositif BPI
 - **Pour la Résidence Solidaire Le Lauréat :**
 - D'une coordinatrice, de formation Conseillère en Education Sociale et Familiale, à mi-temps sur la résidence sociale et à mi-temps sur la Pension de Famille
 - D'une Animatrice à temps plein sur la pension de famille
- D'un Agent de maintenance 14 h par semaine

Concernant spécifiquement les mesures AVDL, l'organisation actuelle est la suivante :

- Une personne référente sur le dispositif AVDL : fonction institutionnelle ayant pour mission la mise en lien avec la DDETS ; elle a également pour fonction de représenter l'institution lors de la première rencontre avec le ménage
- Les mesures d'accompagnement sont assurées par trois travailleuses sociales

4.Organisation :

Selon les territoires, les mesures AVDL sont assurées par des travailleurs sociaux rattachés aux deux services cités ci-dessus.

L'Association a la volonté de maintenir une certaine cohérence dans l'organisation du dispositif et dans les procédures, une trame de procédures internes a été mise en place et mutualisée entre le Sud Isère et le Nord Isère. Des rencontres régulières au sein de l'Oiseau Bleu entre les professionnels investis dans ce dispositif favorisent des pratiques communes et permettent d'échanger sur les situations qui peuvent interroger. Les travailleurs sociaux participent aux réunions entre opérateurs où la globalité du dispositif est questionnée : file active, outils communs, procédures, difficultés rencontrées, limites de l'accompagnement, partage d'informations spécifiques, pratiques, retour des commissions mensuelles, remontées communes en vue des réunions avec le SIAO et la Ddets.

Une rencontre annuelle sous forme de COPIL avec le SIAO réunie les différentes associations en charge des mesures sur le Département afin de faire un retour statistique sur l'année engagée et d'évoquer le développement, les limites et perspectives de nos actions.

V. ANALYSE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1. Mesures actives entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 :

Mesures actives entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Type de mesure	SUD		NORD	
	Nbre de premières mesures	Nbre total de ménages accompagnés en 2022	Nbre de premières mesures	Nbre total de ménages accompagnés en 2022
Mesures accès au logement	3	5	5	13
Mesures lors du relogement	0	0	0	0
Mesures dans le logement	1	4	8	8
Mesures diagnostic	4	5	3	3
Total	8	14	16	24

Pour le Sud-Isère : Cette année le nombre de premières mesures a doublé par rapport à l'année dernière. (8/4 en 2021) avec une augmentation significative des mesures diagnostic.

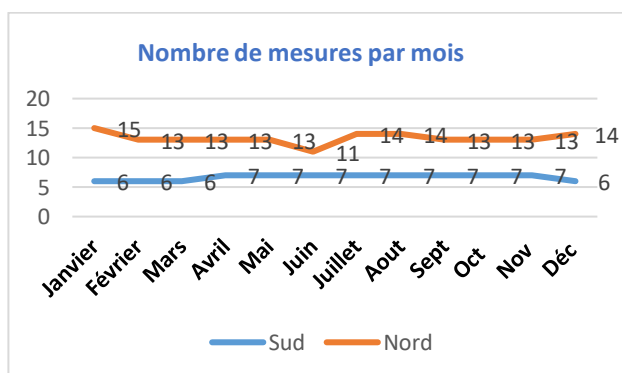
Pour le Nord-Isère : La file active est toujours pleine et le nombre de premières mesures a donc diminué par rapport à l'année dernière.

Globalement (Nord et Sud Isère), le nombre de premières mesures est stable par rapport à l'année dernière (9). Le nombre de ménages accompagnés a augmenté, passant de 29 mesures l'année 2021 à 38 cette année.

2. Nombre de mesures par mois :

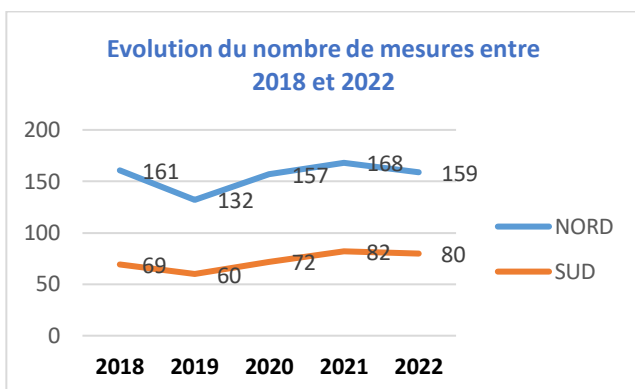
Nbre de mesures par mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Sud	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	7	6	80
Nord	15	13	13	13	13	11	14	14	13	13	13	14	159
Total Nord et Sud													239

Pour le Nord Isère, la file active fut au maximum c'est-à-dire 15 accompagnements, en permanence. Pour le Sud Isère, nous sommes sur une régularité de 7 mesures par mois, ce qui est à l'identique de 2021. Nous atteignons un nombre de mois mesures beaucoup équivalent à 2020.



✓ Evolution du nombre de mesures entre 2017 et 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
NORD	161	132	157	168	159
SUD	69	60	72	82	80



Il y a une légère baisse du nombre de mois/mesure cette année, rien de significatif.

3. Répartition des préconisateurs-prescripteurs par territoire :

- Mesures concernant le Sud du Département = **en rouge**
- Mesures concernant le Nord du Département = **en bleu**

Mesures débutées en 2022	Préconisateurs				Prescripteurs						TOTAL des MESURES débutées en 2022	
	Territoires	DDETS	DALO	CAPEX	Baillleurs	Dept	CCAS	CHAI	CMPA	Struct Hébgst		Struct. Logt adaptés
Méτρο Grenobleise		4				3			1			8
Grésivaudan												0
Porte des Alpes		1				4			1			6
Haut Rhône Dauphinois						3						3
Vals du Dauphiné						4	2					6
Isère Rhodanienne						1						1
Total Nord et Sud		5				15	2		2			24

Mesures accompagnés en 2022	Préconisateurs					Prescripteurs						TOTAL des ménages accompagnés en 2022
	Territoires	DDETS	DALO	CAPEX	Baillleurs	SIAO	Dept	CCAS	CHAI	CMPA	Struct Hébgst	
Méτρο Grenobleise			5				6			2	1	14
Grésivaudan												0
Porte des Alpes			2				17					19
Haut Rhône Dauphinois			1									1
Vals du Dauphiné					1		1	2				4
Isère Rhodanienne												0
Total Nord et Sud			8		1		24	2		2	1	38

Pour le Sud-Isère : La majorité des prescriptions émane du DALO et du département.

Pour le Nord-Isère, Les prescripteurs sont dans tous les territoires du Nord-Isère, ce qui montre que le dispositif est bien repéré sur le territoire et que le partenariat est efficace. Plus globalement le nombre de prescriptions du Département reste élevé et majoritaire.

4. Typologies des ménages bénéficiaires en début de mesure :

Composition familiale

Composition familiale	SUD		NORD	
	1ère mesure	Total des ménages accompagnés en 2022	1ère mesure	Total des ménages accompagnés en 2022
Isolé	7	13	14	34
Isolé + enfants			1	1
Couple avec enfant	1	1		2
Ménage + enfant majeur			1	1
Total	8	14	16	38

Pour le Sud-Isère : Les personnes isolées sans enfants sont toujours sur-représentées dans les accompagnements.

Pour le Nord-Isère, on note toujours une grande proportion de personnes isolées dans nos accompagnements. L'accompagnement est d'autant plus assidu quand ces dernières n'ont pas de « personnes ressources » dans leurs réseaux de solidarités primaires. L'isolement n'étant pas seulement familial.

Age du bénéficiaire en début de mesure nord et sud confondus

Age	Premières mesures	Total des ménages accompagnés en 2022
<25 ans	1	1
de 26 à 40 ans	4	7
de 41 à 50 ans	6	10
de 51 à 60 ans	4	11
> 61 ans	9	9
Total Nord et Sud	24	38

Pour le Sud-Isère : Cette année, deux bénéficiaires sont âgés de plus de 61 ans. 43% des personnes ont entre 40 et 50 ans. Ce sont des ménages qui se retrouvent dans une situation de fragilité suite à un accident de parcours. (baisse de ressources par exemple).

Pour le Nord-Isère : On note une grande proportion de personnes accompagnées se situant dans la tranche d'âge 41 à 60 ans. Cette évolution était déjà palpable l'an dernier et s'est accentuée cette année.

Ressources principales du bénéficiaire en début de mesure

Ressources	SUD		NORD	
	1ère mesure	TOTAL des ménages accompagnés en 2022	1ère mesure	TOTAL des ménages accompagnés en 2022
Salaire			2	5
Indemnités pôle emploi		2	2	2
RSA	4	5	7	19
AAH	2	3		2
Retraite	2	2	5	10
Indemnités Journalières (CPAM)		1		
Pension d'Invalidité		1		
Total	8	14	16	38

Pour le Sud-Isère : 10 ménages sur 14 sont bénéficiaires de minima sociaux (RSA/PI/AAH/Retraite), ce qui complexifie d'autant plus le maintien dans un logement. D'une manière générale, les ressources restent faibles pour la majorité des personnes qui ont été accompagnées.

Pour le Nord-Isère : Comme toutes les années on note une importante proportion de personnes accompagnées bénéficiaires du RSA, ce qui montre la situation de précarité dans laquelle se trouvent les ménages.

Relogement des ménages sur le parc public en 2022

Bailleurs	Contingent de l'Etat	Autre contingent	Dont bail glissant
AIH	3		
SDH	2		
ACTIS	1		
PLURALIS			
Grenoble Habitat	1	1	
SCIC			
Autres (SEMCODA, ADVIVO)	1		
Total Nord et Sud	8	1	

5. Durée moyenne de l'accompagnement

Sur la base des mesures terminées en 2022, durée moyenne des accompagnements

	SUD	NORD
< 6 mois	2	1
de 6 à 11 mois	1	1
de 12 à 17 mois	5	4
de 18 à 24 mois	1	2
>24 mois	1	1
Total	10	9

50% des mesures ont des moyennes d'accompagnement qui oscillent majoritairement entre 12 et 17 mois.

VI. POINTS SPECIFIQUES

1- Pour le Sud Isère

A. Evolution des méthodes d'accompagnement

L'organisation de travail en binômes (initiée en début d'année 2020) se poursuit et s'est consolidé depuis maintenant deux ans. Cinq principes fondamentaux assurent le fil conducteur de l'accompagnement : Espoir, Soutien, Plaidoyer, Empowerment (pouvoir d'agir) et Responsabilisation.

Deux travailleurs sociaux interviennent sur les mesures AVDL, pour un total de 0,5 ETP (0,25 ETP d'AVDL par travailleur social). Leurs files actives AVDL (ainsi que celles d'un autre dispositif), sont mises en commun. Un fonctionnement en binôme s'organise alors :

- Les personnes sont vues alternativement par les deux travailleurs sociaux, par l'un, ou par l'autre. Les temps forts de l'accompagnement que sont les entretiens de contractualisation ou les bilans, sont, autant que possible, assurés en la présence des deux travailleurs sociaux. Le reste des entretiens est assuré par l'un ou l'autre et parfois par les deux.
- L'objectif est d'être le plus adaptable possible : à la personne accompagnée et à sa situation, à la temporalité de l'accompagnement, aux congés et/ou arrêts maladie des professionnels, à la charge de travail...
- Chaque semaine, le binôme se réunit pour « balayer » l'ensemble des situations communes, échanger des informations et réfléchir à la suite des accompagnements (quel prochain rendez-vous, prochaine démarche, qui, quand, comment ?). Un lien constant est maintenu entre les deux professionnels, afin que les informations circulent.

Outre ce fonctionnement en binôme, d'autres outils sont utilisés pour mettre en avant la personne au centre de l'accompagnement :

- Au début de l'accompagnement, un dossier vierge est donné à la personne, le même que celui des travailleurs sociaux. C'est son dossier, sur sa situation. Cet outil peut sembler avoir un intérêt symbolique (se réapproprier sa situation), qui, en soi, montre des effets, mais aussi un intérêt pratique : rangement de documents, notes pour les personnes à elles-mêmes, centralisation des informations...
- Une plaquette de présentation du dispositif AVDL et du SALTo est remise aux personnes, qui possèdent ainsi toutes les informations sur le fonctionnement du dispositif : financement, commission, durée des mesures, renouvellement possible etc.

Ces nouvelles méthodes de fonctionnement sont en réflexion constante au niveau du binôme et de l'équipe du SALTo. Elles demandent à être ré évaluées, ré ajustées. La co-référence entraîne une communication plus accrue entre les professionnels, un ajustement régulier et une organisation commune. Les régulations permettent de prendre du temps dans les accompagnements. Cette année a été marquée par plusieurs périodes d'absence des professionnels qui étaient en charge du dispositif. Nous

avons pu mesurer la plus-value de la coréférence. Les personnes avaient déjà un contact avec le binôme, ce qui a permis une continuité dans l'accompagnement.

Quant à la plus-value pour les personnes accompagnées, elle se situe principalement dans la souplesse dans les rendez-vous proposés et l'adaptabilité.

B. Perspectives d'évolution du service SALTo

Des temps de travail se sont déroulés sur l'année 2022 afin de développer la transversalité et envisager des pôles (pôle accompagnement, pôle hébergement) mais ce travail n'est pas encore totalement opérationnel. L'objectif est de maintenir cette réflexion tant au niveau de l'équipe qu'au niveau du Groupement pour insuffler une nouvelle organisation à moyen terme.

2- Pour le Nord Isère

A. Evolution de l'organisation de l'Antenne Nord-Isère

Le dispositif AVDL est à ce jour totalement intégré à l'Antenne Nord-Isère (cf. organigramme p.6).

B. Le lien avec le BALD :

La collaboration avec le BALD mise en place fin 2020 s'est poursuivie et accentuée. Ces temps d'échanges sont précieux et ont permis à plusieurs personnes accompagnées, sur les différents dispositifs de notre service, d'être positionnées sur des logements correspondant à leurs attentes. Le lien de proximité a permis également de faire des retours au BALD concernant la validation de ces positionnements par les ménages et en cas de non orientation, la recherche d'un autre logement a pu être réalisée. Aussi, nous avons pu constater que les demandes de logement sur des secteurs bien précis pouvaient être un frein au relogement pour certains ménages. En effet, une pénurie d'offre de petits logements sur certaines communes est une réalité, ce qui peut être une difficulté pour le relogement de notre public. Surtout cette année ou le nombre de personnes seules était en hausse.

Face à ce constat, le positionnement de certains ménages par le BALD sur un logement a pu prendre du temps. Ceci nous amène à envisager un temps d'accompagnement plus long au-delà de la troisième mesure.

VII. PRESENTATION DE SITUATIONS

1- Sud Isère

M. Z a bénéficié de deux mesures AVDL accès de 6 mois.

Monsieur Z est arrivé en France en 2017 et a obtenu le statut de réfugié. Au début de l'accompagnement, il vit seul dans un studio ADOMA. Il a une femme et une fille dans son pays d'origine qui voudraient le rejoindre à terme, mais la procédure de regroupement familial n'est pas encore engagée.

Monsieur Z souffre d'une problématique de santé handicapante au quotidien. Il est accompagné par des services de soins et une association spécialisée et bénéficie d'une reconnaissance de son handicap à la

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) : Allocation Adulte Handicapé (AAH), orientation vers CAP emploi et Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Le contrat d'accompagnement est signé avec un service d'accompagnement spécialisé par rapport à son statut administratif, mais dont l'accompagnement va rapidement s'arrêter : le lien est fait avec une assistante sociale de secteur au Département. L'objectif principal de la première mesure est d'accompagner Monsieur dans l'accès à un logement adapté à sa situation, avec un deuxième objectif de soutien dans les démarches administratives. Lors de la première mesure, un premier logement est proposé par le BALD, que Monsieur refuse en raison de son emplacement dans un quartier qui l'insécurise. Nous travaillons alors sur sa connaissance des quartiers de l'agglomération. Il est positionné sur un deuxième logement par le BALD. Après une visite, Monsieur Z accepte ce logement.

Nous accompagnons alors Monsieur dans l'attribution de ce logement : signature du bail, état des lieux, dépôt d'un préavis pour son studio ADOMA, demande d'aide au FSL, ouverture des compteurs et assurance habitation. Nous l'accompagnons aussi sur un versant plus pratique : Monsieur est accompagné par des amis pour son déménagement, mais nous l'aidons à trouver quelques meubles manquants. Nous l'accompagnons également à un rendez-vous avec l'association qui intervient quant à son handicap. Nous prenons avec lui rendez-vous avec une assistante sociale sur son nouveau secteur. Toutefois, à la fin de cette première mesure, plusieurs aspects nécessitent encore un soutien de notre part : la gestion budgétaire reste fragile et les fins de mois sont difficiles pour Monsieur qui honore ses charges, mais ne comprend pas tous les aspects de son budget. Le lien avec le nouveau service social de secteur et les services de proximité dans son nouveau quartier restent à approfondir. Enfin, l'adaptation du logement de Monsieur à son handicap n'est pas terminée.

Lors de la deuxième mesure, nous aurons l'occasion d'accompagner Monsieur Z dans ces objectifs :

Nous travaillons la question du budget, mettant en place des prélèvements automatiques et expliquant à Monsieur les différentes charges qui s'imposent à lui, tout en veillant à ce que le budget lui permette de vivre sans se mettre en difficulté. Nous l'accompagnons notamment à un rendez-vous avec son bailleur, afin qu'il découvre mieux celui-ci et son fonctionnement.

Nous restons en lien régulier avec sa nouvelle assistante sociale, afin de s'assurer que Monsieur sache comment l'interpeller, notamment pour des questions d'accès aux droits.

Nous obtenons un nouveau rendez-vous, à domicile cette fois-ci, avec l'association spécialisée sur son handicap, afin d'affiner l'adaptation du logement. Une nouvelle demande PCH pour du matériel adapté est réalisée par l'assistante sociale de secteur, en lien avec l'association et notre accompagnement.

A la fin de cette deuxième mesure de 6 mois, Monsieur estime sa situation plus stable et dit savoir où s'adresser suivant les obstacles qu'il pourrait être amené à rencontrer. La référente sociale et nous-mêmes nous accordons dans ce constat et décidons de mettre un terme à l'accompagnement AVDL.

2- Nord Isère : « Quand l'urgence de la situation et l'absence de services de proximité fait dépasser le cadre de nos missions »

Monsieur L. est âgé de 63 ans.

Il est retraité et perçoit environ 1300 € de ressources chaque mois.

Monsieur habite seul dans une maison sur la commune des Abrets-en-Dauphiné suite au départ de sa femme. Monsieur n'étant pas en capacité de prendre en charge seul le montant du loyer, une dette s'est créée. Monsieur L. est en mesure d'expulsion lorsque la mesure d'AVDL se met en place. Le concours de la force publique a été sollicité et accordé. Suite à sa séparation, Monsieur souffre de solitude ce qui lui provoque beaucoup d'angoisses. Il a été hospitalisé à plusieurs reprises durant l'accompagnement AVDL, notamment pour des tentatives de suicide. Monsieur présente une forte addiction à l'alcool. Son médecin traitant se trouve sur une autre commune et Monsieur peine à se déplacer pour honorer ses RDV. Il n'a pas de lien avec sa famille et très peu d'amis qu'il ne voit plus dans cette période.

La mesure d'AVDL débute le 11 janvier 2022. Rapidement nous demandons un double accompagnement sur cette mesure car l'état dépressif de Monsieur et ses élans suicidaires mettent à mal le travailleur social. Monsieur a été de nouveau hospitalisé de début février à mi-juin 2022. Il ne souhaitait alors plus retourner à son domicile du fait de la mesure d'expulsion imminente et de ses fortes angoisses ancrées dans ce lieu. Nous avons, en lien avec l'hôpital, fait des demandes d'hébergement. Nous avons alors accompagné Monsieur pendant son séjour à l'hôpital pour visiter une résidence accueil et une pension de famille. Suite à une commission, il a été orienté en résidence accueil et mis sur liste d'attente.

Cependant, mi-juin, Monsieur a été contraint de retourner à son domicile car son hospitalisation a pris fin. Durant son séjour à l'hôpital et suite à un dégât des eaux, le propriétaire du logement a coupé et enlevé l'arrivée d'eau. Monsieur s'est donc retrouvé sans eau à son retour au domicile. Sa santé s'est de nouveau dégradée et les angoisses ont de nouveau pris le dessus entraînant une forte consommation d'alcool.

Un lien avec la mairie des Abrets-en-Dauphiné a été fait pour que Monsieur puisse prendre des douches dans un local communal. De plus, un lien avec la MRSI avait été initié par l'hôpital pour coordonner les différents intervenants médicaux. Nous avons également sollicité le dispositif Tremplin pour un accompagnement physique auprès de Monsieur et un soutien aux professionnels intervenants sur la situation concernant sa santé. Une demande de mise sous protection avait été entamée pendant son séjour hospitalier.

Durant ce temps de retour à domicile et dans l'attente d'une entrée en Résidence Accueil, nous avons instauré une visite à domicile une fois par semaine et deux rendez-vous téléphoniques hebdomadaires.

Monsieur L. était en demande de contact avec nous, son seul lien social.

Nous étions également en charge de faire les courses pour Monsieur, de trier son courrier, de l'emmener se doucher, etc... car il n'avait pas d'aide à domicile et ne pouvait plus utiliser son véhicule sans se mettre

en danger ou être un danger pour les autres. Un lien avec la sous-préfecture a été fait pour ralentir la mesure d'expulsion.

Fin juillet, Monsieur est entré en résidence accueil. Nous avons alors organisé nous même le « déménagement ». Nous avons également pris en charge la restitution des clés de l'ancien logement de Monsieur à l'huissier mandaté par l'agence immobilière.

Dès son entrée à la résidence accueil, Monsieur a de nouveau été hospitalisé. Très rapidement, une concertation a été demandée par la Résidence Accueil afin de trouver une solution concernant l'avenir de Monsieur dans la structure ; son autonomie se dégradant très vite.

L'Oiseau Bleu, dans le cadre de la mesure AVDL, a donc sollicité des partenaires extérieurs pour la mise en place du portage de repas, d'une aide à domicile pour les courses et l'entretien du logement, d'un passage infirmier journalier pour la distribution des médicaments.

Seul le passage infirmier s'est instauré rapidement, et le portage de repas était possible sur le repas du midi uniquement. Pour le reste Monsieur était sur liste d'attente.... Les travailleurs sociaux AVDL ont donc pallié ce manque. Une demande d'APA a été instruite ainsi qu'une mise en lien avec un addictologue. Rapidement une cure de désintoxication a été proposée à Monsieur, cure à laquelle il a tout de suite adhéré. Nous avons donc mis en suspens les interventions à domicile le temps de son absence, soit 5 semaines. Mais au bout de deux semaines, suite à de nombreux cas de covid, la clinique a dû fermer 15 jours. Le retour de Monsieur en résidence accueil sans possibilité de remettre en place les services dont il avait besoin a engendré encore une fois un engagement de l'Oiseau Bleu au-delà des missions de l'AVDL. Le travailleur social a dû reprendre à sa charge les courses, les repas, l'hygiène, etc....

Monsieur est reparti en cure et nous avons dû demander un renouvellement exceptionnel de sa mesure AVDL (avec un simple accompagnement) afin d'être de nouveau en soutien à son retour pour coordonner les interventions des partenaires extérieurs et les remettre en place, finir le travail débuté au niveau de la mise sous protection, des démarches administratives en lien avec le dossier de surendettement.

Cette mesure AVDL a commencé au domicile de Monsieur et se terminera dans quelques semaines à la résidence accueil où un projet de réorientation en EPHAD se construit.

A travers cette situation, nous pouvons observer comment les travailleurs sociaux de l'Oiseau bleu ont pallié les différentes failles des services de droit commun. Le cadre des missions AVDL a été largement dépassé à plusieurs reprises. L'Humain étant au cœur de nos valeurs, nous nous sommes attelés à préserver la dignité et la sécurité de Monsieur L., mais il sera primordial de s'interroger sur la place de chacun dans l'accompagnement pluridisciplinaire. **En 2022, nous faisons déjà le constat que les situations orientées sur le dispositif AVDL demandent de plus en plus aux travailleurs sociaux de s'engager au-delà de leurs missions, définies initialement par la convention. Cette situation n'a pas vocation à s'installer dans le temps.**

VIII. CONCLUSION, PERSPECTIVES

Les mesures en AVDL demandent un accompagnement renforcé qui parfois va bien au-delà des missions premières de ce dispositif. Les explications peuvent être multiples et mettent en lumière la fragilité dans laquelle les ménages peuvent vivre ou souvent survivre. C'est pourquoi, nous tenons à souligner l'intérêt du co-accompagnement qui prend toute sa légitimité face à des problématiques souvent ancrées et éprouvantes. Celui-ci permet alors une souplesse d'intervention et une réactivité, la proximité est essentielle face à des personnes parfois en proie à des pathologies psychiques graves ou à de fortes addictions. De plus le double regard nous fait gagner en efficacité par la confrontation de nos observations, réflexions et points de vue.

En 2022, dans le Nord-Isère le recrutement d'un coordinateur a permis de prendre en charge ce dispositif et de développer le partenariat avec les communautés de communes et les bailleurs sociaux. L'AVDL requiert un lien fort avec les partenaires locaux pour accompagner efficacement les ménages dans leur dimension humaine au sens large.

Face à des situations parfois extrêmement complexes, les équipes tentent de trouver des solutions atypiques pour accompagner au mieux des ménages fragilisés par leur situation.

Sur le territoire du Sud-Isère, les temps de travail proposés par Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre du Logement d'Abord se poursuivent et permettent de prendre du recul. Ces temps de formation sont primordiaux afin de ne pas se sentir seuls et démunis.

L'équipe du SALTo et de l'Antenne Nord-Isère

Janvier 2023